

PRENEZ LES MESURES SUIVANTES POUR VOUS PROTÉGER DAVANTAGE

Embauchez un professionnel agréé.

- Tous les entrepreneurs doivent avoir un certificat d'enregistrement du Massachusetts Home Improvement Contractor Program.
- Vérifiez les références du professionnel agréé.

N'acceptez jamais un contrat verbal.

Ne signez pas de contrats avec des espaces vides.

Votre contrat doit inclure les éléments suivants :

- Nom, numéro de permis et adresse de l'entrepreneur (pas de boîtes postales)
- Date du début et de la fin des travaux
- Tous les travaux, matériaux et coûts proposés
- Tout travail ou coût supplémentaire doit être ajouté au contrat initial.

Effectuez les paiements par intervalles, en fonction de l'avancement des travaux.